LE COIN DU JAZZ DANSE LE COIN DE LA DANSE

REGLEMENT INTERIEUR DU COIN DU JAZZ

COURS ADULTES

PRESENCE

- **Une présence assidue aux cours de danse est nécessaire pour le progrès de chaque élève.**
- Toute absence devra être signalée et justifiée avant le cours.
- La ponctualité au cours est de rigueur. Tout élève avec un retard non justifié peut se voir refuser l'accès au cours.
- Les Professeurs font l'appel à chaque cours.
- La direction décline toute responsabilité en cas d'absence des élèves.
- Tout absence prolongée et non justifiée pourrait entrainer une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement d'aucune sorte.

TENUE

- Le vestiaire est obligatoire pour chaque élève. Il est formellement interdit de se changer hors des vestiaires.
- Les filles qui ont les cheveux longs devront les attacher avant l'entrée dans la salle de cours.
- Aucun bijou ni montre n'est accepté pendant les cours.
- La nourriture, les boissons autres que les bouteilles d'eau, et les téléphones portables sont interdits dans le studio de danse.
- Tout élève ne respectant pas les 4 points ci-dessus peut se voir refuser l'accès au cours.
- Le Coin du jazz décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

NIVEAUX

- Le niveau des cours est défini par les Professeurs.
- Chaque Professeur se réserve le droit de faire changer un élève de niveau pour sa meilleur progression.

SECURITE ET HYGIENE

- Il est demandé aux élèves de s'assurer de la bonne présence des Professeurs sur les lieux.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux.
- Le Président de l'association du Coin du jazz ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité.

A ce titre, les adhérents peuvent bénéficier des garanties en cas d'accident proposées par le contrat d'assurance souscrit par l'association auprès d'AXA. A défaut, les adhérents sont invités à se garantir personnellement contre les accidents liés à la pratique de la danse .

EMPLOI DU TEMPS

- Les informations données sur la brochure sont sous réserve de modifications qui pourraient être apportées après édition dans l'année.
- Les activités se déroulent de Septembre à Juillet, elles sont suspendues pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

RESPECT

- Tout élève doit le respect à ses Professeurs.
- Dans le cas contraire, l'élève peut se voir refuser l'accès au cours.

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTION

- Les élèves ayant un dossier incomplet ne seront pas autorisés à prendre les cours de danse.

Le non respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

L'arrêt d'un cours de danse par décision personnelle ne déclenche en aucun cas le remboursement partiel de l'inscription. Seul un certificat médical est recevable.